Walferdange, le 9 novembre 2026

AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Walferdange a demandé, pour le compte de l'ASBL Caritas Jeunes & Familles, l'autorisation relative à la modification d'une maison relais à Walferdange, 14-26. rue Josy Welter.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 9 au 24 novembre 2026 inclus.

Le Secrétaire,

Patrick Delmarque

Le Bourgmestre, ff.

Jessie Thill

Administration communale de Walferdange / boîte postale 1 / L-7201 Walferdange
t. 33 01 44-1 / f. 33 30 60 / secretariat@walfer.lu / www.walfer.lu